

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 11 | 11 | 10 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : convention diagnostic agricole

L'an deux mil quatorze, le vingt septembre, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

N° : 14/35

Présents : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Martine CHIARELLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Ilana PERETTI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI

Convocation le : 12 septembre 2014

Absent : Olivier BURESI

Certifié rendu exécutoire

Pouvoir donné par : Marie-Pierre BARTOLI à Antoine GIORGI

Secrétaire de séance : Coralie MANCINI

Transmission : 24 septembre 2014

Publication : 24 septembre 2014

Le Maire informe l'assemblée que la loi ALUR prévoit d'abroger les POS à compter du 31/12/2015 si une procédure de révision n'a pas été engagée avant cette date.

Afin de prescrire un PLU, la commune souhaite, en aval, réaliser un diagnostic agricole du territoire qui servira de base au travail à mener pour définir ce document.

Une convention sera signée avec la chambre d'agriculture de Corse du Sud, pour un montant de 13 100 €, afin de réaliser cette mission.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le projet de réalisation d'un diagnostic agricole et l'autorise à engager les démarches auprès des différents partenaires afin d'obtenir les soutiens nécessaires à la réalisation de cette prestation.

Il charge le Maire de souscrire la convention et lui donne également tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de ce projet, de son exécution et au règlement des prestations.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.

Le Maire Adjoint

Marie-Pierre BARTOLI

